

Département de la Drôme

COMMUNE D'EYGALAYES

26560 EYGALAYES

Tél : 04.75.28.41.03

Email : mairie-eygalayes@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars à 15 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Georges ROMEO, Maire, à la Mairie d' Eygalayes.

Membres présents : Georges ROMEO, Jacqueline DOLLEGEAL, Marie-Laure MEIRONE, Agnès ARMAND, Kerouan LE ROUX, Michel PASCAL, Annie PASCAL

Autre présent : Géraldine BARRERE, secrétaire de mairie

Date de la convocation : 14 mars 2017

Secrétaire de séance : Jacqueline DOLLEGEAL

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Vote des comptes administratifs 2016, des comptes de gestion 2016
- Affectation des résultats
- Vote des budgets 2017
- Vote des taux d'imposition
- Indemnités des élus
- Restitution partielle de compétence optionnelle « voirie », volet « entretien de l'éclairage public »
- Horaires de l'éclairage public
- Concours national « villes et villages étoilés »
- Commission d'appel d'offre
- Travaux rue des bergeries
- Acquisition de biens vacants et sans maître
- Questions diverses

Début de Séance : 15H

Georges ROMEO revient sur les points traités lors de la dernière séance :

- Travaux rue des bergeries, les travaux seront effectués par l'entreprise « Routière du midi ».
- Reprise des berges de la Méouge : recherche des subventions.
- Affouage : David Martin effectuera la coupe du bois – livraison en août à un prix de 40 € le stère environ.

Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Voté à l'unanimité

Compte de gestion, compte administratif, affectation des résultats - budget principal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'arrêté de la gestion comptable 2016.

INVESTISSEMENT :

Résultat de l'année 2016 :	42 157.64 €
Résultat reporté de l'année 2015 :	- 24 431.90 €
Résultat cumulé à reporter en l'an 2016 :	17 725.74 €
Restes à réaliser recettes :	0.00 €
Restes à réaliser dépenses :	0.00 €
Résultat tenant compte des restes à réaliser :	17 725.74 €

FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'année 2016 :	6 944.59 €
Résultat reporté de l'année 2015 :	0.00 €
Résultat cumulé fin 2016 :	6 944.59 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'approuver le compte de gestion du receveur en concordance avec le compte administratif du Maire,
- d'approuver le compte administratif du Maire,
- d'affecter les résultats de l'exercice 2016 de la manière suivante : à concurrence de 6 944.59 € au report en fonctionnement.

Vote POUR « 7 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Vote POUR « 7 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Le compte administratif est voté avec 6 voix « POUR » (Monsieur le Maire ne vote pas)

Compte de gestion, compte administratif, affectation des résultats -budget « eau & assainissement »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'arrêté de la gestion comptable 2016.

INVESTISSEMENT :

Résultat de l'année 2016 :	4 597.63 €
Résultat reporté de l'année 2015 :	43 037.60 €
Résultat cumulé à reporter en l'an 2017 :	47 635.23 €
Restes à réaliser recettes :	0.00 €
Restes à réaliser dépenses :	0.00 €
Résultat tenant compte des restes à réaliser :	47 635.23 €

FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'année 2016 :	- 2 979.43 €
Résultat reporté de l'année 2015 :	3 085.70 €
Résultat cumulé fin 2016 :	106.27 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'approuver le compte de gestion du receveur en concordance avec le compte administratif du Maire,
- d'approuver le compte administratif du Maire,
- d'affecter les résultats de l'exercice 2016 de la manière suivante : à concurrence de 106.27 € au report en Fonctionnement.

Vote POUR « 7 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Vote POUR « 7 », Vote CONTRE « 0 », ABSTENTION « 0 »

Le compte administratif est voté avec 6 voix « POUR » (Monsieur le Maire ne vote pas)

Budget principal 2017

Le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget communal de l'exercice 2017 :

• Dépenses de fonctionnement :	98 291.59 €
• Dépenses d'investissement :	294 907.00 €
TOTAL DEPENSES	393 198.59 €
• Recettes de fonctionnement :	98 291.59 €
• Recettes d'investissement :	294 907.00 €
TOTAL RECETTES	393 198.59 €

Georges Roméo donne quelques explications concernant les dépenses d'investissement :

- La subvention voirie attribuée par le Département 26, versée à la communauté de communes en 2016 sera cette année versée directement à la commune. Après recensement des travaux à effectuer sur la commune, une réflexion sera engagée avec la communauté de communes qui a proposé de rajouter 50% du montant attribué si la commune lui reverse l'intégralité.
- Les travaux d'aménagement de la rue des bergeries seront effectués deuxième quinzaine d'avril.
- Concernant la reprise des berges de la Méouge, les subventions pourraient être attribuées sur les réserves parlementaires et éventuellement par une prise en charge partielle par la communauté de communes pour une exécution des travaux à l'automne.
- La demande de subvention pour la façade de l'église a été faite pour un projet plus onéreux et attribuée en deux tranches par le Département 26 : 2017 & 2018 ; cependant les travaux ont été revus à la baisse et pourront donc être effectués en 2017 en intégralité.

Voté à l'unanimité

Budget eau & assainissement 2017

Le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget « Eau & assainissement » de l'exercice 2017 :

• Dépenses de fonctionnement :	39 013.27 €
• Dépenses d'investissement :	71 280.50 €
TOTAL DEPENSES	110 293.77 €
• Recettes de fonctionnement :	39 013.27 €
• Recettes d'investissement :	71 280.50 €
TOTAL RECETTES	110 293.77 €

Voté à l'unanimité

Vote des taux d'imposition 2017

Georges Roméo propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2017 compte tenu de l'incertitude des taux qui seront votés par la nouvelle communauté de communes. Seront reconduits les taux suivants :

Taxe d'habitation	16,87 %
Foncier bâti	13,54 %
Foncier non bâti	62.87 %
CFE	20.51 %

Indemnités des élus

Georges Roméo informe que l'indice a changé au 01 janvier 2017 : 1022 au lieu de 1015 et qu'il convient de prendre une délibération. Il précise que la première adjointe ne perçoit pas l'indemnité maximale en raison de son absence l'hiver.

Voté à l'unanimité

Restitution partielle de compétence optionnelle « voirie », volet « entretien de l'éclairage public »

Georges Roméo rappelle que la commune a transféré la compétence « éclairage public » au SDED et qu'il est nécessaire que cette compétence soit dissociée de la voirie qui dépend de la communauté de communes.

Voté à l'unanimité

Horaire de l'éclairage public

Georges ROMEO rappelle que les leds ont été installés et qu'il est possible de réduire l'intensité de la luminosité à partir d'une certaine heure. Certains habitants souhaitent que le village reste éclairé toute la nuit. Cette décision fera l'objet d'un arrêté. Il interroge les conseillers municipaux sur le sujet. Annie Pascal souhaite une diminution de l'intensité à partir de minuit. Michel Pascal, Jacqueline Dollegeal, Agnès Armand, Marie-Laure Meirone sont favorables à cette proposition. Marie-Laure Meirone précise que l'intensité soit encore moindre sur le réseau secondaire (hors rue principale). Kerouan est favorable à l'extinction totale mais n'habitant pas le village, il s'abstient. Georges ROMEO contactera à nouveau le SDED et précise qu'il est possible de faire des essais, que rien ne sera définitif.

Voté à l'unanimité

Concours national « villes et villages étoilés »

Georges ROMEO rappelle que l'obtention du label est valide pendant quatre ans, la commune doit à nouveau s'inscrire au concours en 2017 afin de conserver sa labellisation 4 étoiles.

Voté à l'unanimité

Commission d'appel d'offre

Georges Roméo rappelle que la commission d'appel d'offre est composée de 3 membres titulaires et trois membres suppléants, plus le maire. Après un tour de table, sont désignés en tant que :

- délégués titulaires :

- ✓ Mme Marie-Laure MEIRONE
- ✓ Mme Annie PASCAL
- ✓ M. Michel PASCAL

- délégués suppléants :

- ✓ Mme Agnès ARMAND
- ✓ Mme Jacqueline DOLLEGEAL
- ✓ M. Kerouan LE ROUX

Voté à l'unanimité

Travaux rue des bergeries

Georges Roméo informe que les travaux de terrassement seront réalisés, puis il y aura concertation avec les riverains avant la réalisation du revêtement. Une intervention est également prévue sur la route d'Ozeron. Le devis de la Routière du Midi d'un montant de 21 394 € H.T. est approuvé.

Voté à l'unanimité

Acquisition de biens vacants et sans maître

Georges Roméo indique que l'Etat recense les terrains sans maître, transmet un arrêté préfectoral affiché à la porte de la mairie pendant six mois. Le délai ayant expiré, la commune a la possibilité de récupérer ces terrains en prenant une délibération.

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

- Georges ROMEO informe que le columbarium sera réalisé avant l'été : six emplacements et un jardin du souvenir, subventionné à 70 %. Marie-Laure Meirone indique qu'il faudra fixer le montant des concessions. Georges Roméo répond que le prix des concessions sera établi en fonction de la part communale.
- Georges ROMEO informe que les travaux de l'église sont subventionnés à hauteur de 10 500 € et sont prévus pour la fin de l'été.
- Georges ROMEO informe que le SMIGIBA a réuni les délégués des quatre nouvelles intercommunalités le 14 mars dernier et que lors de cette séance, il a été élu vice-président.
- Georges ROMEO informe que les panneaux destinés à l'affichage électoral doivent être installés avant le 10 avril.
- Georges ROMEO informe que Michel Pascal a récupéré les caches-containers et qu'il faudrait des volontaires pour les mettre en place.
- Jacqueline Dollégeal a assisté au conseil d'école. Elle informe que la directrice de l'école souhaiterait que les enfants âgés de deux ans et demi (à condition qu'ils soient propres) soient accueillis à condition d'une évolution des structures d'accueil. La cantine, va devoir trouver un nouveau prestataire car l'actuel ne sera plus en mesure d'intervenir à la prochaine rentrée.
- Georges ROMEO informe que le service transport scolaire du Département de la Drôme s'est rendu sur site pour étudier un aménagement sécurisé de l'arrêt de bus au croisement de la route d'Eygalayes. Les travaux seront réalisés rapidement.
- Marie-Laure Meirone rend compte de la réunion de la commission SPANC (service public d'assainissement non collectif). Ce service prendra la forme d'un SPIC (service public industriel et commercial) et sera géré par une régie. Deux contrôleurs interviendront : un sur le secteur de Buis les Baronnies et un sur le secteur de Nyons. Le règlement intérieur sera soumis à un juriste avant d'être voté en avril. Il sera ensuite envoyé aux personnes concernées. Le tarif sera de 25 € par an pendant dix ans, par installation, pour un contrôle. Le diagnostic vente sera facturé 100 €, le contrôle installation neuve : 140 €. Une aide de 3 000 € pour les travaux de mise aux normes pourra être accordée.
- Marie-Laure MEIRONE demande si Michel Pascal peut prêter son karcher pour le nettoyage des fontaines.
- Marie-Laure MEIRONE informe que le nettoyage du bassin aura lieu le 05 avril. La distribution de l'eau sera interrompue le 04 avril à partir de 22H et rétablie le 05 à 18H environ.
- Marie-Laure MEIRONE informe qu'elle a déposé un filet sur le trou à la source de La Stèle en attente de l'observation de l'évolution du niveau d'eau et de la visite du sourcier début juin.
- Marie-Laure MEIRONE évoque le fleurissement du village. Georges Roméo indique avoir été déçu par la qualité des fleurs l'année dernière et souhaiterait un fleurissement plus abondant à partir de Pâques.
- Annie Pascal a assisté au dernier conseil syndical du SIVOS : RAS.
- Annie Pascal informe que l'office de tourisme de Séderon est maintenant géré par la nouvelle communauté de communes.
- Annie Pascal revient sur la sécurité routière dans le village. Georges Roméo indique avoir une proposition de prix pour un radar pédagogique : 3 000 € avec la possibilité d'avoir un financement dans le cadre des amendes de police.
- Agnès Armand souhaite la reprise du chemin de Vinson lors de l'intervention d'un tractopelle

pour la commune.

- Georges Roméo donne l'état d'avancement du projet « maison Bonnet ». Il rappelle que ce projet représente « un investissement de confort », qu'il serait possible de faire « sans » et que pour cette raison, il souhaite investir la population par la diffusion de notes d'informations régulières. Il indique avoir eu quelques retours suite à la dernière consultation. Il donne un calendrier des opérations :
 - Avril/mai : étude de faisabilité de la CCI. Il précise que l'achat sera subventionné (70%) s'il est inclus dans un projet global avec un point de vente
 - Prise de contact avec un architecte.
 - Recherche de financement : deux emprunts : un prêt à court terme, dans l'attente du versement des subventions et un prêt à long terme. Il souhaite que l'endettement ne dépasse pas 100 000 € sur 15 ans afin d'avoir des mensualités de 600 € environ, couvertes par le loyer ; sachant qu'actuellement le budget principal a des annuités d'emprunt d'un montant de 900 €. Il informe que la communauté de communes développe actuellement des circuits cyclo touristiques et que l'un d'entre eux passe par Eygalayes ; ce qui représente une clientèle potentielle.

Deux couples, anciens restaurateurs, sont intéressés par ce futur commerce.

Agnès Armand souhaite attendre l'étude de faisabilité.

Marie-Laure Meirone pense qu'il faut profiter de cette opportunité et qu'il y a la possibilité d'acheter le bâtiment pour en faire une salle des fêtes au rez-de-chaussée et un appartement à l'étage.

Kerouan Le Roux donne l'exemple de l'expérience de la commune de Curel qui a effectué un gros investissement pour un même type de projet et qui doit maintenant vendre le bien. Il estime donc qu'il faut rester sur des investissements raisonnables.

Fin du conseil municipal : 17H25

Intervention du public :

- François Dechargé indique qu'il y a eu des travaux de voirie dans les dix dernières années : route du Casage, rue des poiriers. Il a observé un panneau récapitulant les sentiers de randonnée sur la commune de Lachau et pense que le même pourrait être installé à Eygalayes. Il indique que les palissades devant les containers sont en mauvais état. Il demande si l'état juridique de la place de la mairie a évolué. Georges Roméo répond que pour l'instant c'est le statu quo.
- Mme Bogaert pense qu'il faut attendre les études concernant le projet de la maison Bonnet et remercie d'avance pour les travaux de voirie route d'Ozeron.
- Mme Abada indique qu'en tant que voisine de la maison Bonnet, elle préférerait qu'il n'y ait pas de salle des fêtes.
- M. Delhomme indique que la maison Bonnet n'a pas la surface suffisante pour une salle des fêtes, à moins d'intégrer le garage mais auquel cas, il y a nécessité de détruire un mur maître.

La secrétaire,
Jacqueline DOLLEGEAL